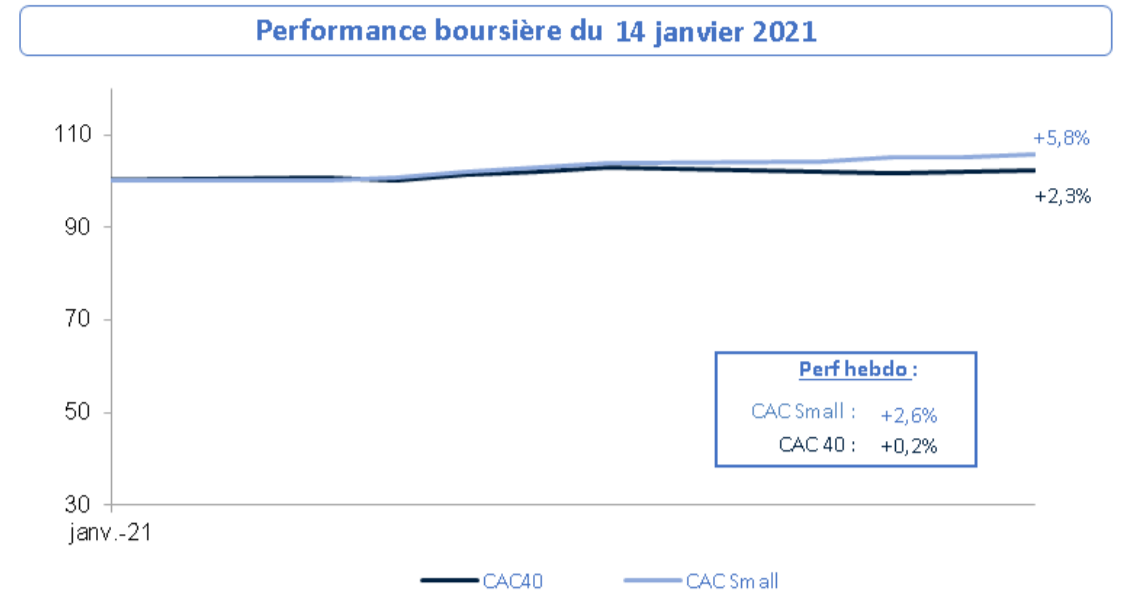


Le Zapping des Smalls

- Le **CAC small (+2,6%)** continue sur sa lancée et **surperforme largement** le CAC 40 (+0,2%). Depuis le début de l'année le CAC small grimpe de +5,8%.
- **Fermentalg, Orege et Valneva** ont particulièrement bien **performé**
- Les secteurs des **biotechs**, de **l'électronique** et les **biens d'équipement** portent le CAC small

La semaine des smalls



Très large surperformance du CAC small (+2,6%) alors que le CAC 40 (+0,2%) reste stable. **Sur les 166 valeurs qui composent le CAC small, 96 sont ressorties en hausse.**

Le Top / Flop de la semaine

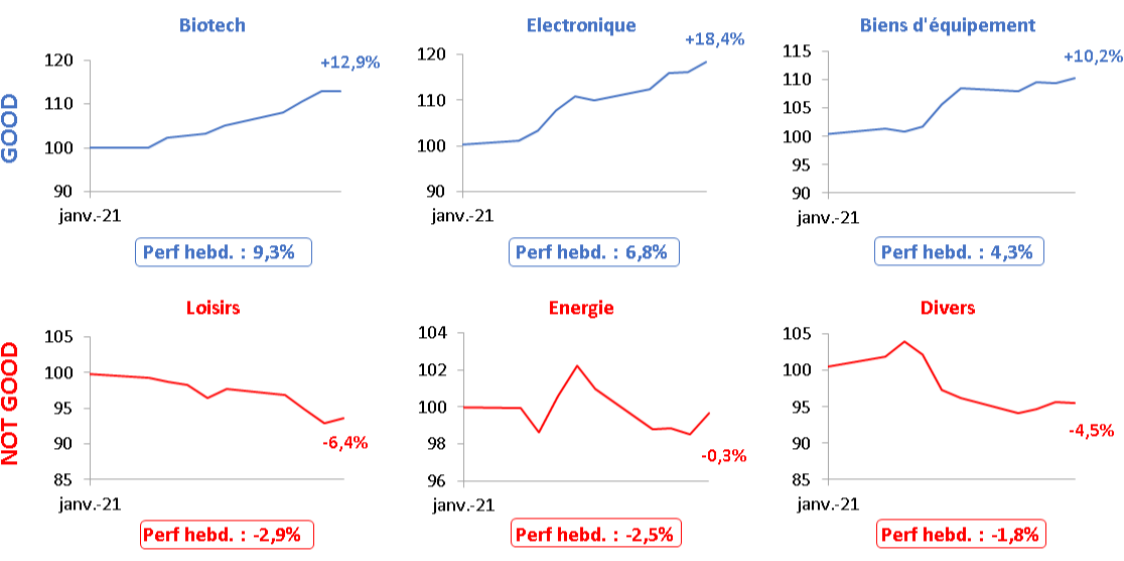
TOP

Cette semaine, la biotech spécialisée dans l'exploitation des micro-algues, **Fermentalg** (+48,8%), prend la tête de notre TOP depuis l'annonce du 5 janvier dernier de la création d'une co-entreprise avec Suez pour la commercialisation de leur puit de carbone, destiné à capter le CO2 et les particules fines des villes. **Orege**, spécialiste du traitement des effluents industriels résiduaires et des eaux usées, prend la suite avec une hausse cette semaine de +33,2%. Enfin, **Valneva** (+31,4%), biotech spécialisée dans le développement de vaccins, termine sur la dernière marche du Top. La société a été portée par l'annonce de discussions avancées avec l'UE pour la fourniture de 60 millions de doses de son candidat vaccin contre la Covid-19.

FLOP

Dans la lignée de la semaine dernière **Pierre & Vacances** (-13,4%) prend la tête de notre Flop. Toujours très impacté par la situation sanitaire, le Groupe annonce l'arrivée d'un nouveau directeur général. Dans un contexte de faible visibilité, **GL Events** prend la suite du Flop avec une baisse de -9,3%. Après un plus haut atteint la semaine dernière depuis mai 2019 sur **Plastivaloire** (-7,6%), le titre a connu des prises de bénéfices cette semaine.

Le tableau de bord des secteurs



Good

Cette semaine ce sont les secteurs **Biotech** (+9,3%), **Electronique** (+6,8%) et **Biens d'équipement** (+4,3%) qui se distinguent et surperforment le **CAC small** (+2,6%).

Cette semaine, outre **Fermentalg** (+48,8%), les biotechs **Inventiva** (+14,9%), **Gensight Biologics** (+15,2%) et **DBV Technologies** (+13,2%), dont le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été approuvé en France et dont les ambitions de réduction de consommation de cash donnent de la visibilité jusqu'en 2022, portent le secteur de la biotech. Le secteur électronique quant à lui est porté par les sociétés **X-FAB Silicon Foundries** (+11,5%) et **Parrot** (+15,8%), le dernier venant de signer un contrat de 5 ans avec la DGA française afin de fournir son drone. Enfin, le leader mondial de la conception et de la fabrication des chariots télescopiques tout terrain **Manitou BF** (+10,0%), qui vient de publier son nouveau plan « New Horizons » avec ses objectifs 2025, et le spécialiste mondial des équipements de protection individuelle **Delta Plus Group** (+8,7%), permettent au secteur des biens d'équipement de se hisser dans le Good de cette semaine.

Not Good

A contrario ce sont les secteurs **Loisirs** (-2,9%), **Energie** (-2,5%), et **Divers** (-1,8%) qui sous-performent le **CAC small** cette semaine.

Subissant de plein fouet les incertitudes liées à la Covid-19, le secteur des loisirs sous-performe largement le CAC Small. Le spécialiste des villages de vacances et des résidences de tourisme **Pierre & Vacances** ressort ainsi en baisse de -13,4% et le gestionnaire du club de foot **OL Groupe** de -3,3%. Du côté du secteur de l'énergie, **Voltaia** (-3,1%), spécialiste de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables pèse sur le secteur. **Engie EPS** (-3,6%), la branche technologique d'Engie qui se concentre sur les systèmes de stockage d'énergie/les micro-réseaux et qui se voit attribuer la fourniture de plus de 70 MW de capacités prend la suite avec l'opérateur pétrolier **Maurel & Prom** (-3,6%). Enfin, le fabricant et distributeur des préparations homéopathiques **Boiron** (-5,3%), dont le premier site fermera le 21 janvier 2021, pèse sur le secteur divers.

Inscrivez un ami à la newsletter

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de François Przyplata

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, reconstitution de capital (OBO, LBO...).



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visés à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

